

COVID-19

# INFORMATION POUR LES VISITEURS ET LES USAGERS



INFORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES  
ÉTABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

***Afin de prévenir la diffusion du coronavirus (Covid-19) et de protéger les résidents, merci de respecter les consignes suivantes :***

**En accord avec la Direction de l'établissement, vous allez rendre visite à un résident :**



Vous ne devez présenter aucun symptôme de maladie infectieuse (mal de gorge, diarrhée, fièvre, toux...)

Respecter le protocole de visites :



- La date, le créneau horaire et la durée ont été fixés en amont de votre venue
- Les mesures de distanciation avec le personnel et le résident représentent une distance de sécurité d'au moins 1 mètre
- 2 personnes maximum sont autorisées par visite par résident
- La durée est définie par la Direction de l'établissement



Effectuer un geste d'hygiène des mains avec des solutions hydro-alcooliques avant la visite et dès l'entrée dans la structure



Porter un masque (type chirurgical, à défaut un masque en tissu répondant à la norme AFNOR) durant les échanges avec le résident.

<https://masques-barrieres.afnor.org/>

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Coordonnées de l'établissement :